

Le Bilan de Compétences

Ils témoignent...

Je ne peux plus occuper mon poste

« Après plus de 20 ans sur mon poste de commercial, une maladie m'empêche de me déplacer fréquemment. Je suis perdu, mon entreprise n'a rien à me proposer. J'ai 40 ans. Le bilan de compétences me permet d'envisager le métier de comptable. »

Valorisation de ma carrière

« Après plus de 30 ans dans le nettoyage industriel en tant qu'employée puis responsable, j'ai envie de valoriser tout ce que je sais faire avec une certification qui me permettra d'avoir une reconnaissance personnelle. Le bilan de compétences va m'orienter sur le bon diplôme. »

Réorientation professionnelle

« Ayant fait des études supérieures de notariat et après 3 ans d'exercice, je fais le constat que ce métier n'est pas fait pour moi. Le bilan de compétences va me permettre d'oser me lancer dans ma passion : la pâtisserie. »

Démotivation

« Depuis plus de 10 ans, opérateur de fabrication en 3x8, je sature des horaires, des tâches et de l'absence d'évolution possible. A l'issue du bilan, je mets en place un parcours de formation pour devenir commercial. »

Se sentir en difficulté

« Responsable de service depuis plus de 10 ans, l'arrivée d'un nouveau manager m'a donné l'impression d'être mis au placard. Je voulais partir de la société mais pour quoi faire ? Le bilan m'a permis d'ouvrir le dialogue avec mon supérieur, de me repositionner et de retrouver ma motivation. »

Développement de potentiel

« Opérateur puis chef d'équipe, magasinier, j'étais attiré par l'informatique. Demandeur d'emploi, je n'arrivais pas à mettre en avant mon potentiel. Le bilan a validé et valorisé mes compétences et aptitudes à aller sur un métier de développeur Web. J'entre en formation qualifiante prochainement. »

Création d'entreprise

« Secrétaire depuis plus de 5 ans dans une grande entreprise, j'avais envie de me mettre à mon compte mais j'avais peur. Le bilan m'a permis de faire le point sur mes réelles motivations, mesurer les risques, mettre en avant mes compétences avant de me lancer. »

Faire face au licenciement économique

« Licencié économique d'une entreprise industrielle après 30 ans sur le même poste, j'étais perdu face au marché du travail. J'avais l'impression que je ne pouvais rien faire d'autre. Le bilan m'a permis de comprendre que je pouvais transférer mes compétences et m'outiller pour un nouvel emploi. Cela m'a permis d'aller de l'avant. »

Evolution interne

« Opératrice depuis plus de 10 ans, je voudrai être secrétaire sans changer d'entreprise. Sur les conseils de ma responsable RH, je démarre un bilan de compétences pour faire le point sur mes capacités à aller sur ce poste et envisager un parcours de formation. A la fin du bilan, j'ai conscience des efforts à faire mais je suis motivée pour me former avant d'avoir le poste. »

Nos références :

Nous réalisons des bilans pour les salariés de tous secteurs : industrie (métallurgie, agro-alimentaire, chimie,...), sanitaire social, médico-social, services, grande distribution, logistique, associations, collectivités territoriales, spectacle,...



Notre Cabinet propose de vous accompagner dans la réalisation de votre bilan de compétences : vous conseiller sur vos besoins de positionnement, de développement professionnel, d'orientation et d'évolution.

Notre équipe est constituée de psychologues du travail et de consultants, tous experts de l'accompagnement et de l'orientation professionnelle. Notre connaissance des métiers, des entreprises et de l'environnement économique est renforcée par notre activité de cabinet conseil RH.

Si vous êtes demandeur d'emploi

Pour réaliser un bilan de compétences, vous devez vous adresser à votre conseiller Pôle Emploi. Celui-ci étudiera avec vous l'intérêt de cette action pour votre retour à l'emploi ainsi que les possibilités de financement (droits dans le cadre du CPF, autres mesures...) avant un rendez-vous d'accueil, gratuit et sans engagement, avec l'un(e) de nos consultant(e)s.

Plusieurs dispositifs de prise en charge existent : CPF, AIF...

Un entretien d'accueil vous sera proposé ce qui vous permettra d'affiner votre besoin et découvrir nos outils et rencontrer un consultant bilan. Vous pourrez ainsi déterminer avec lui, les étapes à réaliser et la durée du bilan vous permettant de répondre à vos besoins.

Prérequis : Savoir lire et écrire le français

La prestation est ouverte à tout public. Pour les personnes en situation de handicap des aménagements sont possibles, nous contacter.

Modalités de formation : Présentiel et/ ou Visio

Modalités d'accès : Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application moncompteformation.gouv.fr. La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.

Délai d'accès : nous contacter

En 2020, 30 personnes accompagnées pour un bilan de compétences.

TAUX DE SATISFACTION DES SESSIONS PRECEDENTES

Taux de satisfaction global : 16.8/20

98.2% de participants recommanderaient cette formation

Qu'est-ce que le bilan de compétences ?

- un accompagnement individuel, d'une durée variant de **12 à 24 heures** réparties sur 2 à 3 mois, avec un professionnel du conseil et de l'orientation (psychologues du travail).
- un travail interactif avec un consultant sur vos compétences acquises, vos intérêts, vos motivations, vos contraintes, votre potentiel sous formes d'entretiens individuels (2h à 3h30) répartis sur une durée de 14h à 16h.
- du travail personnel intersessions (tests, questionnaires, enquêtes métiers,...) durée moyenne : 8 à 10h.
- la construction de votre projet qui prendra en compte vos souhaits et la réalité du marché du travail.

Le déroulé d'un Bilan de Compétences ?

- **Une phase préliminaire « obligatoire » permettant de définir les objectifs opérationnels et personnels du bilan et**
 - de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche
 - de définir et d'analyser la nature de ses besoins
 - de l'informer des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre
- Selon votre **besoin la phase d'investigation** permet au bénéficiaire :
 - d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels
 - d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales (utilisation de test, questionnaires...)
 - de déterminer ses possibilités de transition, d'évolution professionnelle
 - de rencontrer des professionnels en lien avec le contenu des métiers cibles (utilisation réseau GENERA RH)
 - d'analyser le marché lié à son objectif professionnel
- Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :
 - de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
 - de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ou de recherche d'emploi
 - de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet. » Article R6313-4 du Code du travail

Notre équipe :

Sylvaine LAMY
Psychologue du Travail

Florence TIXIER LE CARRERES
Psychologue du Travail

Nordine KADRI
Psychologue du travail

Patrick LEROY
Consultant Bilan

Emeline LE GRAND DE MERCEY
Assistante

Synthèse

« Le document de synthèse est élaboré pendant la phase de conclusion du bilan de compétences ». Il permet de formaliser les étapes et les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de votre projet. Nous restons à votre disposition durant 6 mois.

GENERA RH
28 rue Paul Henri Spaak
26000 VALENCE
04 75 81 08 47
contact@genera-rh.com
www.genera-rh.com

Notre Cabinet propose de vous accompagner dans la réalisation de votre bilan de compétences : vous conseiller sur vos besoins de positionnement, de développement professionnel, d'orientation et d'évolution.

Notre équipe est constituée de psychologues du travail et de consultants, tous experts de l'accompagnement et de l'orientation professionnelle. Notre connaissance des métiers, des entreprises et de l'environnement économique est renforcée par notre activité de cabinet conseil RH.

Si vous êtes salarié(e)

Plusieurs dispositifs de prise en charge existent : CPF, Plan de Développement des Compétences, fonds propres de l'entreprise. Lors d'un entretien d'accueil, nous pouvons étudier ensemble la solution de financement possible. Ce rendez-vous d'information est gratuit et sans engagement. Cet entretien vous permettra d'affiner votre besoin et découvrir nos outils et rencontrer un consultant bilan. Vous pourrez ainsi déterminer avec lui, les étapes à réaliser et la durée du bilan vous permettant de répondre à vos besoins.

Prérequis : Savoir lire et écrire le français

La prestation est ouverte à tout public. Pour les personnes en situation de handicap des aménagements sont possibles, nous contacter.

Modalités de formation : Présentiel et/ ou Visio

Modalités d'accès : Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application moncompteformation.gouv.fr. La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.

Délai d'accès : nous contacter

Qu'est-ce que le bilan de compétences ?

- un accompagnement individuel, d'une durée variant de 12 à 24 heures réparties sur 2 à 3 mois, avec un professionnel du conseil et de l'orientation (psychologues du travail).
- un travail interactif avec un consultant sur vos compétences acquises, vos intérêts, vos motivations, vos contraintes, votre potentiel sous formes d'entretiens individuels (2h à 3h30) répartis sur une durée de 14h à 16h.
- du travail personnel intersessions (tests, questionnaires, enquêtes métiers,...) durée moyenne : 8 à 10h.
- la construction de votre projet qui prendra en compte vos souhaits et la réalité du marché du travail

Le déroulé d'un Bilan de Compétences ?

- **Une phase préliminaire « obligatoire » permettant de définir les objectifs opérationnels et personnels du bilan et**
 - de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche
 - de définir et d'analyser la nature de ses besoins
 - de l'informer des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre
- Selon votre **besoin la phase d'investigation** permet au bénéficiaire :
 - d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels
 - d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales (utilisation de test, questionnaires...)
 - de déterminer ses possibilités de transition, d'évolution professionnelle
 - de rencontrer des professionnels en lien avec le contenu des métiers cibles (utilisation réseau GENERA RH)
 - d'analyser le marché lié à son objectif professionnel
- **Une phase de conclusions** qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :
 - de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
 - de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ou de recherche d'emploi
 - de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet. » Article R6313-4 du Code du travail

Synthèse

« Le document de synthèse est élaboré pendant la phase de conclusion du bilan de compétences ».

Il permet de formaliser les étapes et les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de votre projet.

Nous restons à votre disposition durant 6 mois.

En 2020, 30 personnes accompagnées pour un bilan de compétences.

TAUX DE SATISFACTION DES SESSIONS PRECEDENTES

Taux de satisfaction global : 16.8/20

98.2% de participants recommanderaient cette formation

Notre équipe :

Sylvaine LAMY
Psychologue du Travail

Florence TIXIER LE CARRERES
Psychologue du Travail

Nordine KADRI
Psychologue du travail

Patrick LEROY
Consultant bilan

Emeline LE GRAND
Assistante

GENERA RH

28 rue Paul Henri Spaak
26000 VALENCE

04 75 81 08 47

contact@genera-rh.com

www.genera-rh.com